

Les grandes étapes administratives – vaccination Covid-19

Le patient effectue un test d'éligibilité depuis Coronavax



Si celui-ci est éligible alors il peut prendre RDV pour la vaccination auprès de son médecin traitant



Le médecin traitant gère lui-même les RDV pour la vaccination depuis son cabinet



Le médecin enregistre les informations de vaccination depuis Vacovid pour la traçabilité et l'édition des certificats de vaccination

Liens :

<https://coronavax.unisante.ch/>

<https://vacovid.unisante.ch/login>

Les tutoriels pour l'application Vacovid sont disponibles dans le toolkit en ligne.